



République française 2025/...
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire

Décision 2025/61 portant approbation de la convention de mise à disposition d'installation et de gestion des lignes de communication électronique avec Vaucluse Numérique

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la mise à disposition de locaux, terrains ou autres éléments du patrimoine que la collectivité agisse en tant que preneur ou bailleur ;*

Considérant que dans le cadre des travaux d'extension de la zone d'activité économique du Tourail à Coustellet, il convient de mettre à disposition, l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à l'entité Vaucluse Numérique, chargée pour le département de Vaucluse de déployer la fibre optique ;

Décide,

Article 1 : La convention conclue à titre gratuit avec Vaucluse numérique de mise à disposition, d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques dans le cadre des travaux d'extension de la ZAE du Tourail est approuvée.

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 06/05/2025

Le Président,

Gérard DAUDET

